

Nouveau Label ISR : 45 % des fonds labellisés seraient hors-jeu



© 2023 Les Echos Publishing

Comme l'a récemment fait savoir le ministère de l'Économie et des Finances, le Label ISR va bientôt connaître une réforme majeure en excluant les entreprises impliquées dans de nouveaux projets liés à l'exploration, l'exploitation et le raffinage de combustibles fossiles, qu'ils soient conventionnels ou non conventionnels. Une réforme qui s'appliquera au 1^{er} mars 2024 pour les demandes de labellisation de nouveaux fonds et en 2025 (la date précise n'est pas encore connue à ce jour) pour les fonds déjà labellisés.

À ce titre, d'après une première étude de Morningstar, sur les 1 200 fonds d'investissement arborant ce label, 45 % d'entre eux ont une certaine exposition au secteur de l'énergie traditionnelle, pour un total d'environ 7 milliards d'euros d'actifs. Comme le souligne l'auteur de cette étude, les principales valeurs énergétiques détenues dans les fonds labellisés ISR, qui seront affectées, en pratique, par la nouvelle règle d'exclusion des combustibles fossiles sont : TotalEnergies, Neste, Eni, Repsol, Galp Energia, BP, Shell et OMV. Dans le détail, par exemple, TotalEnergies est actuellement détenu par 161 fonds labellisés ISR pour une valeur totale d'environ 2,4 milliards d'euros, ce qui

représente 1,6 % de la capitalisation boursière de TotalEnergies.

Reste à savoir maintenant si le nouveau référentiel du Label ISR ne va pas conduire à une réduction de l'univers des fonds labellisés. En effet, certains gestionnaires de portefeuille, qui trouveront les nouveaux critères trop contraignants, pourraient bien abandonner le label. Affaire à suivre, donc...

© 2023 Les Echos Publishing